

Caumont Sur Garonne



Bulletin Municipal

N°46

Votre Mairie est ouverte du lundi au vendredi de
8h30 à 12H30 - 13h30 à 17h00
fermée le mercredi et le jeudi matin

Loü petit' Caumontais



Edito du Maire

Caumontaises, Caumontais,

Avec les beaux jours de printemps reviennent les fleurs qui vont égayer jardins et espaces publics de notre Commune. C'est aussi le temps de la mise en œuvre du budget communal qui permet d'assurer les services et le développement de notre village. Malgré les augmentations que vous avez sur votre feuille d'impôt, la commune encore une fois n'a pas bougé ses taux, à restreindre nos dépenses, encore une fois ce budget sera un budget de transition, juste de fonctionnement.

Le carnaval a eu lieu à Caumont, ce fût un moment festif pour les petits où les confettis étaient de rigueur, avec une halte à la Maison du Patrimoine, merci à l'association pour son accueil.

Ce numéro marque l'été qui va arriver, les vacances et un léger retour à la vie normale. Grâce à vous, au fleurissement de vos habitations, notre commune est belle et bien entretenue, nous nous attachons aussi au respect de la nature. Je profite de cet édito pour vous rendre attentif aux gestes barrières, à continuer le port du masque dans les magasins, pour votre sécurité, et nous sommes très heureux de vous accueillir à nouveau dans nos structures municipales.

La commune commémore comme il se doit toutes les fêtes patriotiques 8 mai, 11 novembre, cette année M. le Sous-Préfet nous a fait l'honneur de participer à cette cérémonie, ainsi que les Pompiers, la Gendarmerie, les Anciens Combattants, les Porte drapeaux et Mireille Rayne pour le chant de la Marseillaise, merci aux parents qui avaient amené leurs enfants pour cet évènement.

Soyez assurés de notre souhait permanent d'être au plus proche de vous et de notre volonté de soutenir et améliorer la vie des Caumontais.

Bonne lecture, très bel été

Le Maire
Pierre IMBERT



LES ECHOS DU CONSEIL

Séance 26/10/2021

Bilan rentrée scolaire :

Effectifs de l'école : 86 élèves dont

- PS/MS : 31

- GS/CP : 29

- CP/CEI : 26

Cantine entre 79 et 84 rationnaires par service. (Une dizaine de plus par rapport à l'année scolaire 2020-2021).

Garderie : 20-25 enfants (15 à 20 élèves de moins par rapport à l'année scolaire précédente)

Des achats de mobilier (tables, chaises) ont été effectués pour pallier le nombre croissant d'élèves de cette nouvelle année scolaire pour 1049,47 €, ainsi que de vaisselle pour 61.44 €.

Rétrocession du chemin de la Métairie et du chemin de l'impasse du Plateau à VGA

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) :

VGA demande à la commune de déterminer une participation pour l'année 2022 pour la gestion des eaux pluviales pour permettre l'entretien, l'investissement ou l'extension d'ouvrages communaux. Le conseil municipal décide de fixer le tarif à 300 € et accepte la convention de transfert de compétences.

Séance du 10/12/2021

Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU à l'unanimité

Affouage 2022 :

Quelques modifications pour la campagne d'affouage 2022.

- chèque de caution augmenté à 500 €

- retrait du bois avant le 14 juillet

Questions diverses :

Distribution par M. FERRER à tous les habitants situés dans la zone inondable (Varennes et bourg) du dossier de PPRI révisé de la Préfecture ainsi qu'une fiche d'inscription à la plateforme d'alerte crues : Everyone via la Mairie de Tonneins.

Séance du 18/02/2022

Rapport enquête CCI pour réalisation d'un espace multiservices

Après en avoir délibéré les élus décident d'abandonner le projet de multiservices et donnent à Habitalys un avis favorable pour la réalisation de logements.

Modification simplifiée au PLU n°2

Point sur l'école :

Situation compliquée depuis la rentrée de janvier en raison du COVID (manque de personnel, aide des élues à la cantine, ...) Ouverture d'une 3ème classe à Sainte-Marthe à la prochaine rentrée. Révision de la convention de réciprocité (devenue obsolète) avec Sainte-Marthe à prévoir.

Travaux en cours :

Problème de chauffage au Foyer Rural. Devis de réparation accepté.

Convention de mise à disposition des locaux de la Mairie à l'ADMR (1 bureau et 1 petite salle d'archives) obsolète car la mutualisation des services a beaucoup changé. Montant du loyer (60€ mensuels toutes charges comprises) n'a pas été revu depuis 2006. Les élus après en avoir délibéré, fixent le loyer à 100 € mensuels.

Séance du 25/03/2022

Examen et vote des comptes administratifs et de gestion 2021 et affectation du résultat (voir page suivante consacré au compte administratif 2021 et au budget 2022).

Rapport du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Prise en compte des observations formulées.

Séance du 15/04/2022

Vote des taux 2022 et examen et vote du budget 2022

Voir page suivante consacré au compte administratif 2021 et au budget 2022.

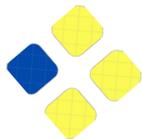
Fixation du prix du bois d'œuvre de la forêt : 70 € au m³.

Travaux en cours :

Territoire Numérique : installation d'un émetteur réseau mobile : prise contact d'une chargée d'affaire pour sélectionner quelques emplacements susceptibles de convenir à l'installation de l'émetteur.



Flashez le QR Code pour accéder au site de la commune
vous y trouverez les comptes rendus



VIE MUNICIPALE

Le point sur les autorisations d'urbanisme obligatoires

En application du Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, il est obligatoire de déposer une demande en Mairie avant de réaliser des travaux.

Un Permis de Construire :

- pour la construction d'un bâtiment d'une surface supérieure à 20m²
- pour un changement de destination d'un bâtiment (ex : local commercial en habitation, bâtiment agricole en habitation, ...)

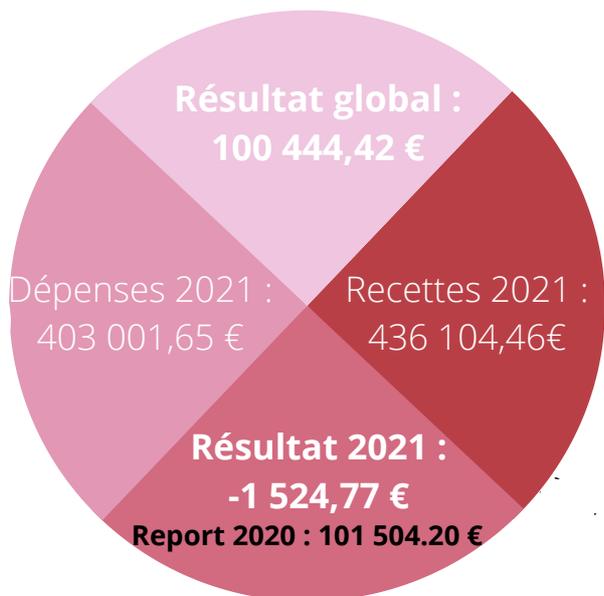


Une Déclaration Préalable :

- pour la construction d'un bâtiment d'une superficie de moins de 20m²
- pour un changement d'affectation (ex : garage en salon, ...)
- pour une modification de façades (ex : ouverture ou fermeture d'une fenêtre, transformation d'une fenêtre en baie vitrée, mais aussi changement des volets, réfection de façades (crépi),
- pour un **abri de jardin** de plus de 5m²
- pour une **piscine** (creusée ou hors-sol). Seules sont exonérées de déclaration les piscines de moins de 10m² ou les piscines hors-sols étant démontées à la fin de la saison (3 mois).
- pour une **clôture**, quelle qu'elle soit, les prescriptions pourront varier selon le règlement des zones du PLU. Si la clôture est située en bordure d'une voie, un plan d'alignement est exigé.

En cas de non-respect, des mesures peuvent être prises allant jusqu'à la démolition de l'ouvrage.

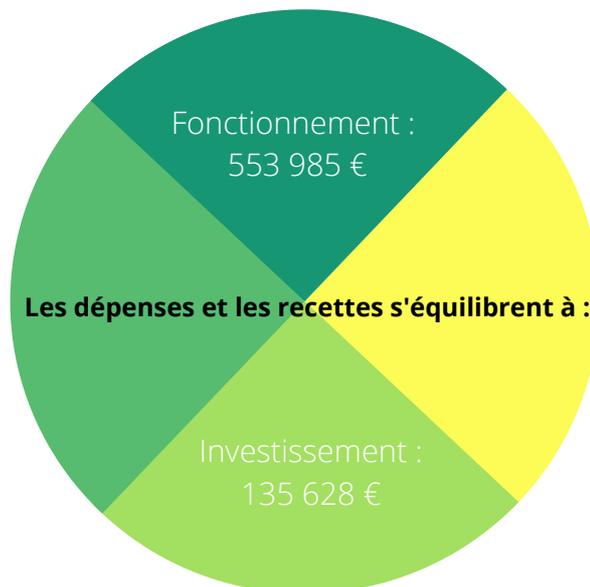
Compte Administratif 2021

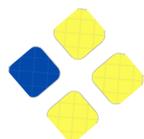


% Taux 2022

Les taux demeurent inchangés
 Taxe Foncier Bâti : 18.90 %
 Taxe Foncier Non Bâti : 84.01 %

Budget 2022





VIE MUNICIPALE

LISTE DES MAIRIES DU DÉPARTEMENT ÉQUIPÉES DU DISPOSITIF DE RECUEIL DES DEMANDES PASSEPORT/CNI

En Lot-et-Garonne, les demandes de cartes nationales d'identité, comme les demandes de passeport, sont déposées dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil.

Découvrez la liste des mairies du département équipées du dispositif de recueil des demandes de passeport biométrique et carte nationale d'identité :

Flashez le QR Code
pour accéder à la
liste des mairies



Commune	Adresse	Téléphone
AGEN	Place du Docteur Esquirol	05 53 69 47 35
AIGUILLON	Place du 14 Juillet	05 53 79 60 12
BOÉ	5 rue Guy Saint-Martin	05 53 98 75 13
CASTELJALOUX	Place de la République	05 53 93 48 00
DURAS	Place du Château	05 53 83 70 18
FUMEL	Place du Château	05 53 49 59 71
LAROQUE-TIMBAUT	Place de l'Hôtel de Ville	05 53 95 71 36
LAYRAC	18 place Jean Jaurès	05 53 87 02 70
LE PASSAGE	Place du Général de Gaulle	05 53 77 18 77
MARMANDE	Place Clémenceau	05 53 93 09 50
MIRAMONT-DE-GUYENNE	Place de l'Hôtel de Ville	05 53 93 20 52
NÉRAC	Place du Général de Gaulle	05 53 97 63 53
PENNE D'AGENAIS	France Services 15 bis, rue des écoles	05 53 36 25 25
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT	Place Gaston Carrère	05 53 49 69 00
TONNEINS	Place Zoppola	05 53 79 83 00
VILLENEUVE-SUR-LOT	Boulevard de la République	05 53 41 53 53
VILLERÉAL	Place de la Halle	05 53 36 00 37

COMMEMORATION DU 08 MAI 2022

A l'occasion de cette commémoration, Monsieur le Maire et son conseil municipal ont accueilli M. Afif LAZRAC, sous-préfet de Marmande, étaient également présents, le corps des sapeurs-pompiers du Mas d'Agenais, la Gendarmerie, des enfants avec leurs parents, les portes drapeaux ainsi que la population pour célébrer le 77ème anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945. Trois gerbes ont été déposées par M. le Sous-Préfet, M. le Président des Anciens Combattants et M. le Maire. A la fin de la cérémonie, Mme Mireille RAYNE a interprété la Marseillaise reprise en cœur par la population présente.



Les Nouvelles de l'école

spécial projet



Promenade en forêt et cueillette pour Mandala



Exposition photos et sculptures

Pour s' aérer et joindre l'utile à l'agréable, les élèves des 3 classes ont fait une sortie dans la forêt de Caumont, le mardi 29 mars. L'occasion de marcher, sentir, écouter mais aussi de cueillir et ramasser de quoi créer notre Mandala géant le jeudi suivant.

En effet, le projet d'école de cette année scolaire étant l'art dans tous ses états, la journée du jeudi 31 mars avait été conçue de manière à aller au cinéma le matin et d'assister l'après-midi à une exposition de photographies d'insectes et de sculptures, exposition qui nous donnerait ainsi de l'inspiration pour mettre en forme notre grande exposition itinérante de mai.

Nicole et Anne-Marie nous ont donc accueillis avec leurs magnifiques oeuvres dans la non moins magnifique Maison du Patrimoine gracieusement prêtée par l'Association.

Un atelier permettait également aux élèves de construire leur mandala géant éphémère (Land Art) dans la cour de l'école ou de petits mandalas en perles, boutons ou piles!

Un bon goûter clôturait chacune de ces journées bien remplies.



Exposition itinérante dans le village

Le défi était de taille: exposer dans le village le travail en arts plastiques d'une année scolaire entière des élèves de Petite section à CE1!

Les 4 maîtresses, Magali (PS/MS), Marina (GS/CP), Florence et Alix (CP/CE1) ont pu compter sur l'aide des 2 ATSEM Maryline et Elvire ainsi que de Mariana, l'emploi civique, et Alexane jeune stagiaire pour réaliser cette prouesse et faire du village un magnifique musée à ciel ouvert.

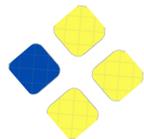
Depuis septembre, chaque enseignante avait travaillé sur des artistes, des courants artistiques, des techniques différentes... Puis les enfants ont à leur tour créé à la manière de...

Balayant les périodes historiques, de l'art pariétal à l'art contemporain, l'exposition fut un grand succès. Petits et grands purent déambuler dans le village fermé aux voitures pour l'occasion.

Les parents de nos petits artistes, heureux et fiers, prolongeaient la soirée dans la cour de l'école où l'APE avaient installé une buvette et pâtisseries



Ne manquez pas la fête des écoles du RPI de Caumont -Ste Marthe qui aura lieu le vendredi 24 juin 2022 à l'école de Ste Marthe dès 18h30



DEUCH CAUMONT CLUB

Les ateliers mécaniques du Deuch Caumont Club ont repris le samedi 23 avril. Des petits travaux ont été réalisés sur plusieurs 2CV.

A l'issue de cette après-midi, a eu lieu une réunion pour la préparation des sorties.

En voici les dates :

- **Dimanche 1er mai** : Sortie à Pujols par les coteaux - Pique-nique sorti du coffre
- **Samedi 21 mai** : Sortie à Cézan dans le Gers (15 km de Condom) Rassemblement Simca Show avec une sortie d'environ 15 km sur Lavardens. - Pique-nique sorti du coffre ou restauration sur place
- **Samedi 11 juin** : A eu lieu le traditionnel rassemblement annuel. Suivi d'une Paëlla le soir à la salle des fêtes de Caumont.
- **Dimanche 10 juillet** : Sortie dans le Gers à Aignan pour visiter le village Western.

deuchcaumont@gmail.com

Le bureau



LA VIE ASSOCIATIVE



La pièce que nous jouons actuellement

« Tout bascule » rencontre un franc succès lors de chaque représentation. Nous vous communiquons les dates de la prochaine saison :

- 15 octobre 2022 Marcellus
- 20 Novembre 2022 Gajac (33)
- 26 Novembre 2022 Marmande
- 3 Décembre 2022 La Réunion
- 10 Décembre 2022 Montignac de Lauzun
- 21 Janvier 2023 Lafitte sur Lot
- 25 Février 2023 Fargues/Ourbise
- 25 Mars 2023 Damazan
- 22 Avril 2023 Ste Gemme Martaillac.

Toutes personnes qui souhaiteraient tenter l'expérience sur les planches ou faire du théâtre, ou tout simplement faire partie du staff technique et s'adonner à la vie d'une compagnie théâtrale sont invitées à joindre le président au 06 70 17 63 08. Elles seront les bienvenues.



LARAMPECAUMONTAISE

25/26
JUIN
2022
24^e édition



**être et
renaître**





**JOURNÉES
DU PATRIMOINE
DE PAYS
& DES MOULINS**
www.patrimoinedepays-moulins.org

Dimanche 26 juin – de 8 h à 19 h – Maison du Patrimoine

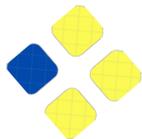
L'association « Caumont et son Histoire » vous invite à participer à cette manifestation nationale qui aura lieu sur le site de la Maison du Patrimoine sous la forme « d'un bistrot de campagne » au cœur du village.

Les membres de l'association vous proposent :

- Buvette toute la journée
- Four à bois en activité avec cuisson de croissants et de pains le matin
 - Repas « tiré du sac » ouvert à tous sous chapiteau
 - Barbecue à disposition pour le repas
 - Exposition sur le patrimoine et l'histoire du village
 - Les joueurs de belote seront les bienvenus



Contact : 05 53 93 78 45 – 06 71 63 85 06



LA VIE ASSOCIATIVE



L'APE Caumont/Ste Marthe poursuit ses actions avec l'opération « petits bonhommes », puis viendra l'opération « fournitures scolaires ».

Cette année l'APE a financé :

- La venue du Père Noel avec sa hotte remplie de cadeaux (jeux de société, cordes à sauter, Légo, tracteur, dinette, ballons...)
- Le goûter de Noël (Ste Marthe)
- Le petit déjeuner de Noël (Caumont)
- La rencontre avec une artiste peintre à Casteljaloux (Ste Marthe)
- Le goûter du Carnaval (Caumont et Ste Marthe)

On remercie également tous les parents et leur entourage pour être venus faire la fête avec les enfants lors du Carnaval !

L'APE est toujours ouverte aux personnes qui sont disponibles même occasionnellement ou juste 1h ou 2h, car sans assez de bénévoles on ne peut pas organiser de buvette ou de repas lors de manifestation...

Contact : Facebook : APE Caumont Ste Marthe
Mail : ape.caumont.ste.marthe@gmail.com

Le bureau



CONTACTS : ADMR de Caumont (dans les locaux de la Mairie)
4, rue de l'église 47430 Caumont/Garonne.
Tél. 05 53 93 92 97. Bureaux ouverts : Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 à 17 h.

Mail : asso.caumont@fd47.admr.org

PRINCIPALES PRESTATIONS :

- Ménages
- Courses
- Aide à la personne (APA) dossier à retirer en Mairie
- Sortie d'hospitalisation
- Garde d'enfants

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Réduction d'impôts ou Crédits d'impôts
50% des sommes versées au salarié et/ou à l'ADMR sont déductibles des impôts ou font l'objet d'un crédit d'impôts à hauteur de 12 000 € majorés éventuellement de 1 500 € par enfant à charge et ce dès le premier enfant (dans la limite de 15 000 €) sous certaines conditions.



INFOS PRATIQUES

Service-Public.fr 

URGENCE Qui appeler ?

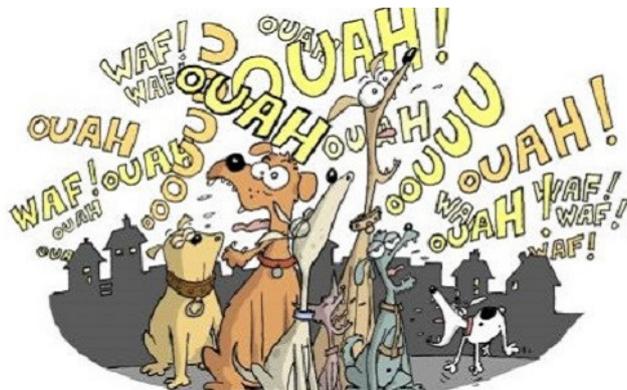
SAMU	POLICE SECOURS	POMPIERS	URGENCE SMS	EN MER	EUROPE
					
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par application ou SMS	Sauvetage en mer	→ Urgence médicale → Infraction → Péril



INFOS PRATIQUES

Nuisances SONORES

Extrait de l'arrêté préfectoral N° 2015-013-002



Article 11 :

Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, domestique ou non, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptés en conséquence.

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés

de 10h00 à 12h00

Article 10 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scie mécanique, compresseur à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et / ou d'arrosage etc. dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité.

« J'entretiens
mon trottoir ! »

J'entretiens mon trottoir et mon caniveau pour la sécurité des piétons mais pas que !

Je veille aussi à **ramasser les crottes de mon chien** (quand j'en ai un) et je n'abandonne pas d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public. Ainsi je contribue à garder ma ville propre, sûre et agréable... pour tous.





INFOS PRATIQUES

Nouveau service « paiement de proximité »



**Pour payer en espèces* :
vos impôts, amendes,
avis de cantine,
de crèche, d'hôpital...
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo**

* en espèces dans la limite de 300€
ou par carte bancaire



**DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**



FOURQUES SUR GARONNE (47200)

CHEZ NANA
305 Allée de Pont des Sables

LE MAS D'AGENAIS (47430)

Maison de la presse librairie
Rue du Bois

MARMANDE (47200)

Bar LE FOUGARD
13 rue du Fougard

Bar tabac LE LONCHAMP
3 avenue de Maréchal Foch

LA CIVETTE tabac journaux loto
77 avenue Jean Jaurès

LE BALTO tabac journaux loto
23 place Georges Clémenceau

LE LIBERTE
1 boulevard de La Liberté

LE SCORPION
67 boulevard Gambetta

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire. Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300€ ne pourront pas être payés auprès des buralistes. De nouveaux règlements vont être opérationnels en juillet 2022. Il s'agit des factures de gaz, d'électricité, de téléphone...



**Pour vos démarches du quotidien,
nos agents vous accueillent à moins
de 30 minutes de chez vous !**

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

FRANCE SERVICES

Val de Garonne Agglomération est labellisé depuis le 9 juillet 2021 pour le déploiement du dispositif France services en itinérance sur les 7 communes de l'Agglomération (Cocumont, Seyches, Fourques-sur-Garonne, Clairac, Le Mas d'Agenais, Gontaud-de-Nogaret et Meilhan-sur-Garonne). Il y a également des permanences téléphoniques 07 71 28 61 06.

Les Habitants peuvent trouver à moins de 15 minutes un accompagnement dans leurs démarches administratives (santé, droits sociaux, emploi, retraite...).

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics.

Vous pouvez être accompagné dans vos démarches administratives, vous pouvez profiter de la mise à disposition d'outils informatiques et être aidé à l'utilisation des services numériques.

Exemple : pour une demande de carte d'identité ou de permis de conduire, pour l'actualisation du pôle emploi, la déclaration d'impôts, etc...

Les permanences France Service au plus près de chez vous ont lieu :

A la Mairie de Fourques sur Garonne le mardi après-midi de 13h30 à 18h

A la Maire du Mas d'Agenais le jeudi matin de 08h30 à 12h

NOUS RESTONS A VOTRE ECOUTE

Secrétariat de la Mairie

☎ 05 53 93 64 08

📅 Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 à 17h
Fermée le mercredi et jeudi matin

☎ 05 53 93 49 47

✉ communedecaumont-47@wanadoo.fr

🌐 www.caumont-sur-garonne.fr



Agence Postale

☎ 05 53 93 64 00

📅 Du lundi au vendredi : 8h00 - 12h30
Fermée le **mercredi et samedi**



Agenda

RÉOUVERTURE DE LA GUINGUETTE



Du 24 juin au 30 septembre
2022

